



Effets éventuels de la radioexposition sur la santé des enfants à naître

Suite aux récentes discussions sur l'éventualité d'une attaque terroriste utilisant des matières radioactives, certaines personnes pourraient s'inquiéter à propos des effets de la radioexposition sur les enfants à naître. Le CDC (Centres pour le contrôle et la prévention des maladies) a préparé cette feuille de renseignements pour vous aider à mieux comprendre les effets éventuels de la radioexposition sur la santé des enfants à naître.

Radioexposition prénatale

L'exposition d'un enfant à naître aux rayonnements s'appelle la radioexposition prénatale. Ceci a lieu lorsque l'abdomen de la mère est exposé aux rayonnements depuis l'extérieur de son corps. De plus, une femme enceinte qui avale ou respire accidentellement des matières radioactives peut absorber cette substance dans son courant sanguin. Ces matières radioactives peuvent passer du sang de la mère dans la corde ombilicale jusqu'au bébé ou se concentrer à certains endroits du corps de la mère à proximité de l'utérus (tel que la vessie) et exposer l'enfant à naître aux rayonnements.

Les chances d'effets graves sur la santé dépendent de l'âge de la grossesse de l'enfant à naître au moment de l'exposition et de la quantité de radiation à laquelle il est exposé. Les enfants à naître sont moins sensibles pendant certains stades de la grossesse que pendant d'autres. Toutefois, les enfants à naître sont particulièrement sensibles à la radiation dans les premières phases de leur développement, entre les 2^{ème} et 15^{ème} semaines de la grossesse. Les conséquences sur la santé peuvent être graves, même à des doses de radiation trop basses pour rendre la mère malade. De telles conséquences peuvent comprendre une croissance retardée, des difformités, des fonctions cérébrales anormales ou un cancer qui pourrait se développer plus tard dans la vie. Toutefois, comme le bébé est protégé par l'abdomen de la mère, il est protégé dans l'utérus contre les sources radioactives à l'extérieur de l'abdomen de la mère. En conséquence, dans la plupart des cas d'exposition aux rayonnements, la dose de radiation reçue par l'enfant à naître est moins élevée que la dose à laquelle la mère est exposée.

Les femmes enceintes doivent consulter leur médecin si elles s'inquiètent des effets de la radioexposition sur leur enfant à naître.

Risque accru de cancer

Une exposition aux rayonnements avant la naissance pourrait accroître le risque que court une personne d'être atteint d'un cancer plus tard dans la vie.

Les enfants à naître sont particulièrement sensibles aux effets cancérogènes de la radiation. Toutefois, les risques accrus dépendent de la quantité de radiation à laquelle le bébé est exposé et la durée de l'exposition. Par exemple, si la dose de rayonnement sur l'enfant à naître était l'équivalent de 500 radiographies thoraciques en un seul coup, le risque à vie d'être atteint d'un cancer serait accru de moins de 2 % (au-delà du risque à vie normal d'être atteint d'un cancer, qui est de 40 à 50 %).

URGENCES DUES AUX RAYONNEMENTS

(suite de la page précédente)

Autres risques liés à la radioexposition

Des effets sur la santé autres que le cancer suite à une radioexposition sont peu probables lorsque la dose à laquelle l'enfant à naître est exposée est très faible.

La majorité des chercheurs conviennent qu'il n'y a pas de risque accru pour d'autres malformations congénitales chez les bébés qui sont exposés à une petite dose de rayonnement (l'équivalent de 500 radiographies thoraciques ou moins) à un moment quelconque pendant la grossesse. Le seul risque accru pour ces bébés est une chance quelque peu plus élevée de souffrir d'un cancer plus tard dans la vie (moins de 2 % plus élevé que la risque de cancer normal prévu de 40 ou 50 %).

Au cours des 2 premières semaines de la grossesse, l'effet sur la santé lié à la radioexposition qui suscite le plus d'inquiétude est la mort du bébé.

Au cours des 2 premières semaines de la grossesse, l'enfant à naître n'est formé que de quelques cellules. Une cellule endommagée peut causer la mort de l'embryon avant même que la mère ne sache qu'elle est enceinte. Toutefois, parmi les bébés qui survivent, peu d'entre eux seront atteints de malformations congénitales liées à l'exposition, quelle que soit la dose de rayonnements à laquelle ils ont été exposés.

De grandes doses d'exposition reçues par un enfant à naître au cours des stades sensibles du développement (entre les 2^{ème} et 15^{ème} semaines de la grossesse) risquent de causer des malformations congénitales, surtout au niveau du cerveau.

Lorsqu'un enfant à naître est exposé à de grandes doses de rayonnements (au-delà de la dose reçue lors de 500 radiographies thoraciques) au cours des stades les plus sensibles du développement (surtout entre les 8^{ème} et 15^{ème} semaines de la grossesse), les conséquences sur la santé peuvent être graves, surtout au niveau du cerveau. On a constaté que les bébés exposés entre les 8^{ème} et 15^{ème} semaines de la grossesse aux bombes atomiques lâchées au-dessus de Hiroshima et Nagasaki avaient un taux élevé de lésions cérébrales ayant pour résultat un QI plus bas, voire une déficience mentale sévère. Ils ont également souffert une croissance retardée (jusqu'à 4 % plus petits que les personnes de taille moyenne) et un risque accru d'autres malformations congénitales.

Entre la 16^{ème} semaine de la grossesse et la naissance, les effets sur la santé dus à une exposition aux rayonnements (à l'exception du cancer) sont peu probables sauf dans les cas où le bébé a été exposé à une dose très élevée de rayonnements.

Entre les 16^{ème} et 25^{ème} semaines de la grossesse, des conséquences sur la santé semblables à celles observées entre les 8^{ème} et 15^{ème} semaines pourraient avoir lieu, mais uniquement lorsque les doses sont élevées (plus d'environ 5000 radiographies thoraciques simultanées). À ce niveau de dose, la mère pourrait présenter des symptômes du syndrome d'irradiation aiguë, parfois appelé la maladie des rayons.

Après la 26^{ème} semaine de grossesse, la sensibilité de l'enfant à naître aux rayonnements est semblable à celle d'un nourrisson.

À la 26^{ème} semaine de grossesse, l'enfant à naître est complètement développé mais continue de grandir. Les enfants à naître qui sont exposés aux rayonnements dans l'utérus au cours de ce stade de la grossesse ne sont pas plus sensibles aux effets des rayonnements que les nourrissons. Ceci signifie qu'il est peu probable que des malformations congénitales aient lieu, et que le risque de développer un cancer plus tard dans la vie n'est que légèrement plus élevé.

Une fois de plus, il est important que les femmes qui s'inquiètent des effets de la radioexposition sur leur enfant à naître consultent leur médecin. Pour recevoir de plus amples informations, vous pouvez appeler la ligne d'assistance publique de la CDC au 1-800-331-3435 ou visiter le site web à <http://www.cdc.gov/netinfo.htm>.

URGENCES DUES AUX RAYONNEMENTS

(suite de la page précédente)

Le Centre pour le contrôle et la prévention des maladies (CDC) protège la santé et la sûreté des personnes en prévenant et en contrôlant les maladies et les blessures ; il aide à prendre de meilleures décisions concernant la santé en fournissant des informations crédibles sur les questions importantes; et il encourage une vie saine par l'intermédiaire de collaborations étroites avec des organisations locales, nationales et internationales.



For more information, visit www.cdc.gov or call the CDC public response hotline at (888) 246-2675 (English), (888) 246-2857 (español), or (866) 874-2646 (TTY)